



Approuvé par la Municipalité de Noville, le 05.05.2009

Le Syndic: La secrétaire:

Adopté par le Conseil Général de Noville, le 26 Jan. 2009

Le Président: La secrétaire:

Soumis à l'enquête publique du 18.02 au 19.03.2008

Le Syndic: La secrétaire:

Approuvé préalablement par le Département compétent, le 26 JAN. 2010

Le Chef du Département:

Mise en vigueur le 5 MARS 2010

CERTIFIÉ CONFORME  
Service du développement territorial

Coordonnées cartographiques moyenne: 558.400 / 138.300  
4 février 2008  
Modifié le 29 avril 2009 suite à Enquête publique

Propriétaires	Parcelle N°	Surface	Surface concernée par le PPA
Pascale Borombo, Mirjam Meciago, Roland Michel	394	379 m2	379 m2
Isabelle, Karine et Thierry Fankhauser	395	1'146 m2	1'146 m2
Reine Borloz	396	2'359 m2	2'359 m2
Alexis, André et Jules Dumusc, Isabelle Fankhauser, Marguerite Favrod, Renée Fayet, Cécile George et Suzanne Gillain (hoirie)	397	309 m2	309 m2
Philippe Fayet	398	2'607 m2	2'607 m2
Denise Stettler et Béatrice Potier	399	3'066 m2	3'066 m2
André Michel	401	1'058 m2	1'058 m2
Marie-Clémence Mouron, Linda Ratschiller, Lea Wagner	402	26'011 m2	2'685 m2
Alexandre et Janine Repetti	911	376 m2	376 m2
<i>Total parcelles privées</i>			<i>13'985 m2</i>
Domaine public			env. 870 m2
<b>Total PPA</b>			<b>14'855 m2</b>

- LÉGENDE PPA**
- Périamètre du PPA
  - Zone du Hameau des Grangettes
  - Périamètre des constructions principales (façade avec extension possible)
  - Périamètre des constructions principales (façade sans extension possible)
  - Périamètre des constructions secondaires nouvelles
  - Nombre de logements
  - Construction pouvant être légèrement surélevée
  - Bâtiment existant
  - Construction à démolir
  - Mesure alternative
  - Secteur de mouvement et de stationnement
  - Accès secondaire
  - Voie d'accès à supprimer
  - Secteur de protection du site
  - Domaine public
  - Accès au lac (concession)
  - Distance de 10 m à l'aire forestière
  - Lisière forestière selon relevé du 10 février 2006
  - Arbre inventorié
  - Eaux usées (indicatif)
  - Eau sous pression (indicatif)
  - Borne hydrante (indicatif)
- LÉGENDE EXTRAIT PAC 291**
- Zone des prairies tampons
  - Zone des plages
  - Zone du camping
  - Zone lacustre protégée
  - Secteur de la forêt tampon
  - Secteur de forêt à vocation mixte
  - Zone du hameau des Grangettes

